

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Valant mesure de publicité préalable au sens des articles L2122-1-1 et suivants du CGPPP

CNR a été sollicitée en vue de la mise à disposition sur la commune d'Andancette (26), une bande terrain d'une superficie de 10 m² dépendant du domaine public Fluvial non cadastré qui lui a été concédé, le tout figurant sur le plan/la vue aérienne de situation figurant ci-après.

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr.

Utilisation actuelle des lieux :

Il est ici précisé qu'au jour de la publication du présent appel à manifestation d'intérêt les lieux sont occupés dans le cadre d'un titre d'occupation délivré par CNR expirant à la date du 30 juin 2023.

Disponibilité des lieux :

A titre indicatif la date de disponibilité des lieux susvisés est estimée au 01 juillet 2023.

Le dossier de candidature à compléter et à faire parvenir à CNR au plus tard le 12 juin 2023 à 16h00 est à réclamer par les personnes intéressées à l'une des adresses suivantes en précisant la référence N°14070.535 TER

- l.delsignore@cnr.tm.fr et/ou cnr.vienne@cnr.tm.fr

OU

- *Direction Territoriale Rhône Saône Isère- Département domanial – 950, rue du Stade – Zone Artisanale de Verenay – 69420 AMPUIS – Tél. : +33 (0)4 74 74 78 38 80 – Fax : +33 (0)4 26 10 24 33*

En cas de pluralité de candidatures, une procédure de sélection en vue de la conclusion d'une convention d'occupation sera organisée par CNR qui informera alors° tous les candidats ayant valablement déposé leur candidature des modalités de cette procédure.

